

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11918  
24 décembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 16 DECEMBRE 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la résolution 3399 (XXX)\* concernant la question de Namibie, adoptée par l'Assemblée générale à sa 2419ème séance plénière, le 26 novembre 1975.

Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale

"11. Prie instamment le Conseil de sécurité de reprendre d'urgence l'examen de la question de Namibie qui reste inscrite à son ordre du jour et de prendre des mesures pour donner effet à sa résolution 366 (1974) du 17 décembre 1974;"

Le Secrétaire général,  
(Signé) Kurt WALDHEIM

\* Non reproduite dans le présent document; voir A/RES/3399 (XXX).

